Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

Office fédéral de la protection de la population OFPP
Instruction

CONDUITE DANS LA PROTECTION CIVILE

ANNEXES

DISPONIBILITÉ

Version électronique

PDF téléchargeable en format Acrobat Reader

https://www.babs.admin.ch/

Impressum
Édité par
Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
Division Instruction

Version 2022-03

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 2
1. Cahier de charge 3
2. Mandat de prestations 7
3. Plan d'intervention 10
4. Planification pluriannuelle 11
5. L'ordre de formation au bataillon 12
6. Concept du CR / ordre pour la préparation CR 17
7. Programme de travail 19
8. Programme de travail du chef de section 20
9. Préparation d'une formation C gr 24
10. Check-list à l'intention directeur de cours 26
11. Contrôle de la formation 28
12. Grille pour la conduite à l'échelon du commandement 29
13. Concept de sécurité à l'échelon de la compagnie 32
14. Procès-verbal de reconnaissance 33

AVANT-PROPOS

Les présentes annexes servent d'illustration et peuvent être utilisées d'une part comme base pour l'organisation de l'enseignement dans la formation des commandants et, de l'autre, comme exemple pour compléter et utiliser les différents formulaires et modèles.

Le présent document entre en vigueur le 01.01.2022 et remplace toutes les formulaires précédents.

Office fédéral de la protection de la population (OFPP)

1. CAHIER DE CHARGE

Désignation du poste :

Commandant de la protection civile de la région ……

Titulaire

Nom : ..... Prénom : .....

Organes supérieurs

- Commission de la sécurité publique/ OrCiC (autorité)
- Office cantonal responsable de la protection civile (bureau)

1 Bases légales

- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)
- Ordonnance sur la protection civile (OPCi)
- Loi et ordonnance cantonales sur la protection civile
- Contrat de collaboration de la région ……..

2 Description du poste

Le commandant de la protection civile planifie les mesures de protection civile dans la commune ou la région, conformément aux prescriptions fédérales et cantonales. Il veille à ce que la protection civile collabore concrètement avec les autres organisations partenaires au sein du système coordonné.

*	Le commandant de la protection civile dirige la protection civile dans les domaines suivants : organisation, personnel, matériel, administration et questions techniques. Il surveille en outre l'exécution des mesures de protection civile au niveau communal ou régional.	..... %
*	Le préposé à l'office communal ou régional de protection civile est chargé des questions administratives relatives à la protection civile. Il est soumis aux prescriptions fédérales et cantonales.	..... %

***** Des tâches supplémentaires dans ces domaines peuvent être confiées au commandant de la protection civile

3 Tâches du commandant de la protection civile

3.1 Tâches générales

Le commandant de la protection civile

- conseille l'organe supérieur sur toutes les questions relatives à la protection civile, en particulier dans les domaines de l'organisation, de la préparation et de l'entretien du matériel et des ouvrages de protection, de l'établissement de la disponibilité opérationnelle pour l'aide en cas de catastrophe et de situation d'urgence et pour la montée en puissance ;
- siège au sein de la commission responsable de la protection civile et la conseille ;
- applique les prescriptions cantonales relatives à l'organisation de la protection civile ;
- soutient la collaboration avec les partenaires de la protection de la population ;
- annonce dans les délais les données requises par le canton (p. ex. dates des cours de répétition, données personnelles, etc.) aux autorités et services concernés ;
- coordonne les tâches administratives dans le domaine du personnel avec le service administratif chargé de la protection civile ;
- coordonne les tâches administratives dans le domaine des finances avec le service administratif de la commune ou de la région ;
- tient compte des prestations dans le budget annuel de la commune ou du canton et rédige un rapport annuel de gestion ;
- représente l'organisation vis-à-vis de la population.

3.2 Tâches relatives à la mise en place et au maintien de la disponibilité opérationnelle

Le commandant de la protection civile

- vérifie en permanence les effectifs réels et les effectifs réglementaires et communique régulièrement les besoins éventuels au canton ;
- veille à ce que les personnes astreintes suivent les cours cantonaux et fédéraux nécessaires à leur fonction ;
- veille à la formation des cadres et à la continuité dans la conduite ;
- veille à ce que les personnes astreintes suivent au moins trois jours de formation ou de perfectionnement destinée à leur fonction dans le cadre de cours de répétition ;
- établit une planification pluriannuelle des cours de répétition ;
- prépare et organise les cours de répétition ;
- assure la disponibilité opérationnelle du personnel, du matériel et des ouvrages de protection au moyen des cours de répétition et/ou des exercices ;

- coordonne les exercices de la protection civile avec les organisations partenaires conformément aux prescriptions de l'organe de conduite concernant les exercices communs ;
- vérifie régulièrement la disponibilité du personnel prévu pour les interventions en cas de catastrophe.

3. 3. Tâches lors des interventions

Tâches en tant que responsable de la protection civile au sein de l'organe de conduite

- Conseiller l'organe de conduite au sujet des de possibilités d'intervention de la protection civile et sur toutes les autres questions relatives à la protection civile.
- Exécuter dans les délais les missions confiées par l'organe de conduite.
- Accomplir au sein de l'organe de conduite des tâches indépendantes de la protection civile.

ou

En tant que chef d'intervention de la protection civile

- Recevoir des ordres de l'organe supérieur et les met en œuvre ; il coordonne l'engagement des personnes astreintes dans le cadre de l'appui aux autres organisations partenaires de la protection de la population
- Ordonner ou met en œuvre des mesures d'urgence telles que la convocation de personnel, la mise à disposition de matériel, de construction et d'abris publics
- Conduire les formations de protection civile en cas d'intervention autonome par l'intermédiaire des supérieurs de la formation concernée et planifie les relèves et les autres interventions
- Informer régulièrement l'organe supérieur de l'état d'avancement des travaux

ou

Tâches en tant que commandant de la place sinistrée

- Exécuter les missions confiées par l'organe supérieur.
- Conduire ses propres formations et forces d'intervention subordonnées et cordonner les mesures sur la place sinistrée.
- Informer régulièrement l'organe supérieur de l'avancement des travaux et des besoins.

4 Tâches supplémentaires

Protection de la population en cas de conflits armés

Le commandant de la protection civile

- assure la montée en puissance de la protection civile et la préparation de l'infrastructure de protection ;

- coordonne la planification des abris en collaboration avec les services administratifs.

5 Compétences

- Le commandant peut convoquer les personnes astreintes de son propre chef pour des services d'instruction et des interventions.
- Le titulaire de la fonction peut disposer directement durant l'intervention de la somme de CHF xxxx.--.
- Le commandant de la protection civile a la compétence de disposer librement des montants définis dans le budget et la planification des interventions.
- Le commandant de la protection civile est habilité à représenter la protection civile au quotidien et lors d'interventions.

Le titulaire de la fonction

Lieu et date : ....., ….....

Le président de la commission de sécurité

Lieu et date : ....., ...

2. MANDAT DE PRESTATIONS

Aide à la conduite

Produit	Qualité	Quantité	Temps	Durée
Exploitation du centre du suivi de la situation OCreg	Préparer l'infrastructure nécessaire au fonctionnement (documents en version papier et électronique) et organiser le cycle de suivi de la situation, y c. élaborer et gérer des produits standard - Locaux préparés ou non préparés en surface - Locaux souterrains préparés ou non préparés	en permanence au moins 10 MPCi par emplacement	 en 2 h / 4 h en 2 h / 5 h	24/7
Mise en place, exploitation et entretien de réseaux radio	Planifier le réseau (analogique / digital) Établir des liaisons radio Installer et raccorder des antennes fixes et mobiles dans les gammes de fréquence courantes, y c. GSM, jusqu'à 2500 MHz	au moins 12 MPCi avec 4 antennes mobiles	en 2 h	24/7

Assistance

Prise en charge de personnes en quête de protection	Héberger les personnes évacuées à partir du poste collecteur (à l'exclusion des personnes nécessitant des soins) Tenir compte de la diversité des origines ethniques Y compris transports et ravitaillement.	50	en 3 h	3 jours
Appui aux établissements de soins	Appui dans la prise en charge de personnes nécessitant des soins plus étendus	5 -10 personnes >10 personnes	en 2 h en 4 h	24/7

PBC

Mise en œuvre de mesures visant la protection des objets PBC meubles	Préparer un dépôt d'urgence Conseiller les sapeurs-pompiers lors de leur intervention	5 MPCi	en 0,5 h	8 h

Produit	Qualité	Quantité	Temps	Durée
Protection des objets PBC meubles	Prendre en charge les biens culturels à partir du poste collecteur Emballer les biens de manière appropriée et accompagner leur transport du poste collecteur vers les abris et le dépôt d'urgence	10 MPCi 6 objets/h	en 2 h	8 h
Appui				
Lutte contre les inondations	Protéger les bâtiments au moyen de sacs de sable, y c. remplissage, transport et installation - Digue de sacs de sable d'une hauteur de 50 cm ou - Barrage contre les crues rehaussé de 50 cm	5 m/h (15 Pi) 10 m/h (30 Pi)	en 2 h en 4 h (selon la convocation)	10 h 24/7
Éclairage	- Éclairer les places sinistrées et les places de travail 500 m^2, 100 lx - Avec éclairage de la place sinistrée PCi - Avec d'autres systèmes d'éclairage	6 MPCi / 4 pces 8 pces 4 pces	1 gr en 1 h 1 gr en 2 h	8 h 24/7
Travaux de pompage	Pomper et transporter l'eau souillée charriant des graviers d'un diamètre allant jusqu'à env. 5 cm avec une longueur de transport maximale de 100 m par pompe	max. 5 emplacements indépendants 2 x 1400 l/min 2 x 700 l/min, 1 x 2500 l/min	2 pompes en 2 h 5 pces en 4 h	8 h 24/7
Logistique				
Services de transport au profit des formations d'intervention de la protection civile, des partenaires et de la population	- Effectuer les transports avec les moyens de sa propre organisation - Mettre à disposition des véhicules	50 personnes ou 6 t de matériel	en 3 h en 48 h	semaines

Produit	Qualité	Quantité	Temps	Durée
Exploitation d'emplacements	Assurer la mise en service et l'exploitation technique d'un emplacement - Construction active - Construction non préparée - Autre emplacement	3 MPCi/construction 4 constructions	 en 2 h en 5 h en 24 h	semaines voire mois (24/7)
Exploitation d'un dépôt de matériel temporaire	Exploiter un dépôt de matériel temporaire sur la place sinistrée au profit de ses propres formations d'intervention ou des partenaires - Emplacement protégé contre les intempéries (halles, etc.) - Emplacement non protégé contre les intempéries (à l'air libre -> monter une tente)	1 MPCi / mag mat max. 2 mag mat	 en 6 h en 8 h	semaines
Maintien de la disponibilité opérationnelle des constructions protégées	Effectuer les travaux d'entretien - Ronde de contrôle - Petit entretien - Grand entretien	 1-2 MPCi/construction 2 MPCi/construction 2-4 MPCi/construction	selon planification annuelle	années

3. PLAN D'INTERVENTION

Version: 001 Établie le: 22.05.20XX

Missions :

- Remplacer le personnel soignant du home qui a fait défection
- Remplacer le personnel de cuisine absent
- Compenser les absences parmi le personnel d'exploitation

Objectif :

La marche normale du home Mon Repos peut être maintenue à tout moment.

Organisation :

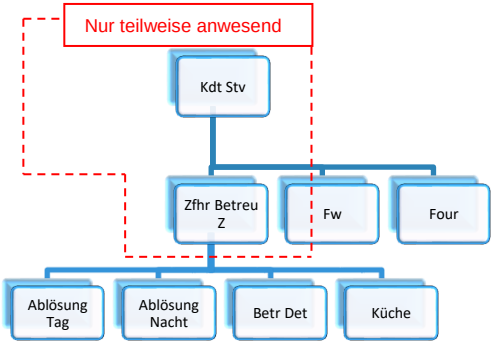

Emplacements / Esquisse :

Mesures immédiates :

- Mettre sur pied la sct assist 1 / l'élément log 1 / le cdt rempl
- Mobiliser 2 bus par l'intermédiaire du garage Hurter
- Convenir d'une rencontre avec la direction du home
- Informer le président de la commission

Dangers particuliers / Mesures spéciales :

Danger de contamination par le virus -> port d'un masque / de gants de protection

Groupes d'alarme / Convocation :

002 (cdt rempl)
213 (toute la sct assist 1)
510 (sgtm/ four, toute la cuisine)

Planning :

Phase/heure:	Activité ::	Particularités:
1 / sans délai	Consultations	Contacter la direction des soins
2 / 2 h après la convocation	Information et donnée d'ordres	Par le cdt PCi ou son remplaçant
3 / 2 h 30'	Début du service d'intervention	Selon accord avec la direction des soins
4	Relève	2 équipes, affectées par le chef sct

Durée d'engagement en fonction des besoins de la direction des soins. Relève de la section au plus tard après cinq jours d'affectation.

Matériel / Véhicules :

2 bus de la compagnie Hurter
Vêtements de réserve pour les MPCi

Particularités:

- La prise en charge des pensionnaires peut se faire en tenue de la protection civile
- La direction technique relève du personnel du home
- Seule la direction du home renseigne la presse
- Nuitée au domicile privé

Contacts / Responsabilités :

Pierre Commun, chef de la division des soins du home Mon Repos
098/ 304 55 77

Liaisons:

Au moyen du réseau de téléphone fixe

4. PLANIFICATION PLURIANNUELLE

		20…		20…		20…		20…	
		Directives	**Propres thèmes**	**Direc-tives**	**Propres thèmes**	**Direc-tives**	**Propres thèmes**	**Directives**	**Propres thèmes**
Cadres	**Of**	Concevoir des exer-cices (4)	Évaluation Théorie / Planifi-cation (4)	Exercice « RAPIDO » (6)	Évaluation de la pra-tique des MPCi (8)		Vérification et mise à jour du plan intv (8)	Vérification du plan intv (8)	Conduite en inter-vention / sous stress (8)
	Sof	Bénéfice di-dactique (4)	Conduite d'un groupe (4)		Discussion méthodolo-gie de l'instr. (4)		Engagement en tant que C sct rempl (8)		Exercice « AQUA » (8)
Domaines	**Aide à la con-duite**	Installer le poste de conduite(6)	Doc intv «PC Rapido» (16)		Centre de suivi de la si-tuation, Pose de lignes (16)		Exercice avec OC (16)	Suivi de si-tuation pol, SP PCi (16)	Exercice « AQUA » (8)
	Appui	Foyers « Familles suisses » (8)	Consolidation appareils équi-pement (16)		Cours Aménagement de talus & remise en état (16)	Remise en état (8)	Intv en faveur des SP lutte contre les inondations (16)		Appui SP en intv + Exercice « AQUA » (16)
	Assist		Intervention, prise en charge pers. évacuées (24)		Planifications intv « Relève intv de longue durée » (16)		« Help », exploit. d'un poste d'as-sist (16)	Prise en charge de re-quérants d'asile (8)	Mise à jour des plans intv (16)
	PBC		Planif. intv / transmission + formation SP (16)		Prise en charge d'ob-jets PBC / exploit. du dépôt d'urgence (24)		Objets PBC en-dommagés par l'eau (16)		Collaboration avec SP (8) Exercice « AQUA » " (8)
Logistique	**Rav**		Rav assuré par l'ordinaire (24)		Rav partenaires (p. ex. SP) (8)		Rav de sans-abri (16)	Inventaire (8)	Rav sur la place sinistrée (16)
	S mat		Installation mag mat Conception mat (16)		Vérification conception matériel (16)		Entretien du ma-tériel (8)	CPM + in-ventaire (16)	Vérification con-ception matériel (8)
	S trsp		Entretien des véhicules & montage des chaînes	Appui « Ra-pido » (6)	Centrale de transports Gestion des véhicules Amarrage de la charge (16)		Entraînement à la conduite y c. ma-nœuvres avec remorques (16)		Exercice « AQUA » (16)

5. L’ORDRE DE FORMATION AU BATAILLON

1. But

Cet ordre règle la formation en matière d’interventions en faveur de la collectivité et l’organisation des C prép/CR réguliers du bataillon ……...

Il est obligatoire pour tous les MPCi affectés ainsi que pour les MPCi attribués ou subordonnés.

2. Bases légales

Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi)

Ordonnance sur la protection civile (OPCi)

Loi sur la protection de la population et instructions du canton XY

Ordonnance sur les interventions de la protection civile en faveur de la collectivité (OIPCC)

Règlement de service de l’OPC ……..

3. Planification des formations et des interventions et dates de l’année 20XX

Chaque MPCi suit au minimum trois jours de CR au cours de l’année 20XX. Les cadres et les spécialistes suivent des jours de formation supplémentaires. Les services (S) sont répartis sur l’année selon la planification suivante :

Cadres S1 23 / 26.04.20XX / S2 07 – 11.09.20XX

Assistance S1 21 – 23.04.20XX / S2 09 – 11.09.20XX

Aide à la conduite S1 27 – 30.04.20XX / S2 09 – 11.09.20XX

Appui / Logistique S1 27 – 30.04.20XX / S2 07 – 11.09.20XX

PBC S1 15 – 19.06.20XX

IFC Fête de lutte 19 – 26.08.20XX

Les MPCi reçoivent les informations concernant les interventions en faveur de la collectivité (IFC) avec le programme annuel. Ils peuvent ensuite s’annoncer pour les événements comme volontaires. Si le nombre de volontaires n’est pas suffisant pour garantir l’organisation d’un événement, le cdt choisit, informe et convoque des MPCi supplémentaires.

3.1. Participants:

Cp log : sgtm (8), C cuis (4), aides de cuis (12) et prép mat (4)

Cp pi 1 : cap ….., plt/lt (4), sgt (2), C gr (16), pionniers (92)

Cp assist 1 : cap ….., plt/lt (4), sgt (4), C gr (12), préposés à l’assistance (84)

Cp AiC : cap .., plt/lt (4), sgt (2), C gr (8), collaborateurs d’état-major (56)

Sct PBC : plt: ……., C gr (2), spéc PBC (18)

4. Formation

4.1. Généralités

Les cours de répétition visés à l'art. 45 LPPCi doivent permettre, en premier lieu, d'obtenir une disponibilité opérationnelle dans les meilleurs délais. On entend par disponibilité opérationnelle d'un état-major ou d'un élément sa capacité à assumer ses tâches dans des conditions d'intervention difficiles et à collaborer efficacement avec ses partenaires. La disponibilité opérationnelle ainsi définie constitue le point de départ et la base pour la formation axée sur l'engagement.

Le C prép/CR 20XX porte principalement sur l'engagement dans le cadre de situations de crue. La compagnie de pionniers 1, la compagnie d'assistance 1, la compagnie d'aide à la conduite et la compagnie de logistique se préparent à intervenir en situation de crue conformément aux tâches définies par le contrat de prestations. L'objectif est de consolider et d'approfondir la maîtrise des prestations à fournir.

L'accent doit être mis sur la formation des cadres et les places de travail de telle sorte que les tâches puissent être accomplies le plus efficacement possible pendant la durée de formation.

4.2. Intention

Je veux

- que le matériel intervention soit contrôlé et que son fonctionnement soit testé ;
- que chaque domaine s'entraîne à appliquer les processus liés à une intervention en cas de crue selon le mandat de prestations ;
- que des exercices de section soient réalisés dans chaque domaine dans des conditions proches de la réalité ;
- créer des conditions optimales pour les interventions ;
- que les éléments spécialisés bénéficient d'une formation détaillée.

4.3. Objectifs pour les domaines

La cp pi 1 peut :

- installer un bassin de rétention de 120 m^3 en l'espace de 3 heures ;
- utiliser les engins de lutte contre les inondations (pompes, Riverside, etc.) en fonction de la situation et les maintenir en marche ;
- ériger des barrages eau en l'espace de 3 à 5 heures conformément aux exigences de qualité du mandat de prestations.

La cp assist 1 peut :	- encadrer des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite ou malvoyantes selon les normes courantes ; - soutenir en cas d'urgence le personnel de la structure de soins et d'accueil « Mon Repos » en l'espace de 2 heures et conformément aux exigences de qualités convenues ; - exploiter deux postes collecteurs en l'espace de 2 heures, prendre en charge 60 personnes évacuées et les encadrer pendant 36 heures.
La cp AiC peut :	- mettre en service le PC à la route de Berne en l'espace d'une heure et l'exploiter pendant 36 heures ; - se renseigner continuellement auprès de unités d'intervention quant à l'avancement des travaux et mettre à jour les listes correspondantes ; - assurer dans un délai de 2 heures à compter de la convocation une communication radio permanente avec les formations engagées.
La cp log peut :	- assurer l'ensemble des transports grâce à l'installation d'une centrale de transports ; - assurer en permanence le ravitaillement par l'ordinaire des formations engagées, du commandement et, les cas échéant, du personnel supplémentaire.
La sct PBC peut :	- conseiller les pompiers au cours d'une intervention en cas de crue et prendre les mesures nécessaires pour sauver les biens culturels endommagés par l'eau.

4.4. Objectifs supplémentaires

Les cadres sont en mesure de remplir les missions qui leur ont été confiées en temps voulu et de manière efficace. Lorsqu'ils sont convoqués pour un cas d'urgence, ils sont capables, premièrement, de planifier et, deuxièmement, de mettre en œuvre en conditions réelles les mesures nécessaires à l'intervention.

Les MPCi peuvent :

- appliquer les principes d'entraide ;
- utiliser un défibrillateur selon les instructions ;
- transmettre correctement des messages à l'aide de l'appareil Polycom.

5. Dispositions particulières

5.1. Sécurité

Les prescriptions de sécurité doivent être respectées et contrôlées à tout moment et à tous les échelons. Des concepts de sécurité appropriés doivent être élaborés pour les travaux qui comportent des dangers particuliers.

5.2. Lieux de service

Pionniers : centre d'instruction de Köniz et ruisseau « Unteres Aebnit »

Assistance : établissement de soins et d'accueil « Mon Repos » et école de la route de Thoune

Aide à la conduite : PC route de Berne

Logistique : STPA Pöschen et PC route de Berne

PBC : musée XY, avenue de la Gare 2

5.3. Marche du service et logistique

La marche du service est en principe définie par le règlement de service et a un caractère obligatoire pour tous les MPCi en service.

Pendant les services, le ravitaillement est assuré par l'ordinaire.

Le matériel et les véhicules sont préparés, gérés et rétablis par la compagnie d'état-major.

5.4. Équipement

Tenue de service complète (pour l'assistance dans les EMS, avec des chaussures légères foncées). En toute circonstance, la tenue de travail doit être portée correctement. Les vêtements civils sont interdits.

6. Aspects administratifs

6.1. Demandes de congé

- Il n'existe aucun droit à un congé personnel. Il est accordé uniquement en présence de motifs contraignants et lorsque le service le permet.
- Les demandes de congé personnel fondées sont à adresser à l'office de protection civile au plus tard 10 jours avant le début du service.
- Pendant le service, les congés ne sont accordés que dans des cas exceptionnels et les demandes doivent être adressées au cdt cp ou au cdt bat.

6.2. Restaurants

Pendant les heures de travail de la cp, il est interdit de se rendre dans des restaurants, des cafés ou des lieux semblables sans l'autorisation du chef compétent (cdt cp ou cdt bat). La consommation d'alcool est interdite pendant les heures de travail.

6.3. Procédure disciplinaire

Les événements susceptibles de donner lieu à une procédure disciplinaire sont à signaler par la voie hiérarchique au cdt bat. Celui-ci décide de l'ouverture d'une procédure judiciaire. L'office de protection civile prend en charge les tâches administratives. Les cdt cp et C sct ne sont pas habilités à ouvrir une procédure judiciaire.

Le cdt bat doit en outre être informé immédiatement en cas d'inobservation d'ordres ou d'instructions de service. Les accidents et la consommation d'alcool ou de stupéfiants pendant le service donnent automatiquement lieu à une procédure disciplinaire.

En cas de blessures graves ou de décès, un rapport de police doit être établi dans tous les cas.

En cas d'accident de la circulation ou d'accident avec dommages aux personnes, il convient d'informer immédiatement la police/les services de secours puis le commandement bat.

6.4. Indemnités

Selon l'ordonnance concernant les degrés de fonction et les montants de la solde dans la protection civile.

6.5. Assurance

Assurance militaire en cas d'accident ou de maladie.

6.6. Véhicules

L'utilisation de véhicules privés pendant la durée du service n'est autorisée que sur permission écrite du directeur du cours. L'autorisation est accordée pour l'entrée en service et la libération. Les déplacements de service et transports sont assurés avec les véhicules de l'organisation.

Le commandant de bataillon : ..... (signature)

6. CONCEPT DU CR / ORDRE POUR LA PRÉPARATION CR

1. Généralités

Le but du cours de répétition I / 20… de la compagnie pionniers est de renforcer les connaissances spécifiques et leur application dans la pratique et d'instruire la compagnie. La coopération avec les organisations partenaires doit être développée. Le commandant de bataillon a donc pour but que chaque domaine s'entraîne à appliquer les processus liés à une intervention en cas de crue selon le mandat de prestations, que les exercices de section soient réalisés dans des conditions proches de la réalité afin de créer des bases optimales pour les interventions.

1.1 Dates du CR

CC 23.04.20XX 09 h 00 à17 h 00
(cadres cp pi / cadres sct log 1)

CR 27. – 30.04.20XX 07 h 30 à 16 h 30
(toute la cp pi – 92 MPCi, cadres sct log, 1 sgtm, 1 C cuis, 4 aides cuis, 6 chauffeurs)

Exercice 30.04.20XX, de 08 h 00 à 15 h 00

1.2 Organisation

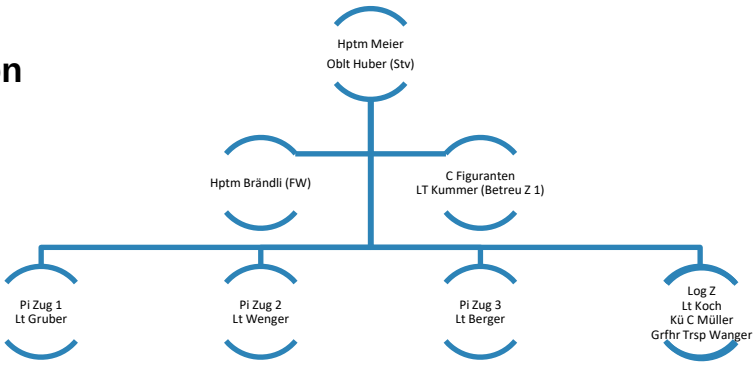

2. Intention

Je veux :

- dans la première partie du cours de répétition, renforcer et exercer le maniement et l'utilisation des engins de lutte contre les inondations avec toutes les sections pionniers et assurer en même temps le ravitaillement et les transports avec la logistique ;
- dans la deuxième partie, faire utiliser et maintenir en marche les engins de lutte contre les inondations (pompes, Riverside, etc.) en fonction de la situation afin de préparer l'exercice.
- Le dernier jour, vérifier la maîtrise des processus liés à une intervention en cas de crue au moyen d'un exercice de 6 heures et exercer la collaboration avec les sapeurs-pompiers. Parallèlement, faire assurer le ravitaillement des forces d'intervention par la logistique.

3. Objectifs du CR (mission d'application pour les chefs de section)

- La section d'appui est capable d'utiliser le matériel de lutte contre les inondations en temps voulu et en fonction de la situation dans le respect des prescriptions de sécurité et conformément au mandat de prestations.
- La section d'appui est capable d'installer des mesures de protection contre les inondations de fortune en l'espace de 3 à 5 heures selon la qualité prévue dans le mandat de prestations et de les maintenir pendant plusieurs heures.
- La section d'appui est capable d'installer un bassin de rétention de 120 m^3 en l'espace de 3 heures et de l'utiliser pour le pompage d'eaux usées.
- Pendant la durée du CR et de l'intervention, la logistique est capable d'assurer les transports grâce à une centrale de transports et de préparer le ravitaillement avec une cuisine fixe ou de fortune.
- Les MPCi ont rafraîchi leurs connaissances dans les domaines de Polycom et d'entraide.

4. Particularités

4.1 Ravitaillement

Pendant le CC et le CR, le ravitaillement est assuré par l'ordinaire. Le vendredi, lors de l'exercice, les repas sont préparés sur le terrain et distribués à deux postes de ravitaillement.
Pendant la durée du CR, la logistique assure les transports au moyen d'une centrale de transports.

4.2 Personnel, matériel et véhicules supplémentaires

Pendant l'exercice, 6 sapeurs-pompiers et 6 samaritains jouent le rôle de figurants. On dispose de deux bus (9 pl.) et de deux pick-up. Les commandes de transport s'effectuent auprès du C sct log.
Il y a en permanence suffisamment de sacs de sables, de planches de bois et de plastique dans l'atelier. Les sacs peuvent être remplis dans la gravière au moyen d'une installation ad hoc.
L'entrée principale du po att est rendue étanche et verrouillée, si bien qu'elle peut être inondée sans risques.
L'utilisation de véhicules privés est interdite.

5. Emplacements

La cp pi s'entraîne autour de l'atelier (1), dans la gravière (2) et dans les environs du po att Bühl (3), situé à proximité. L'exercice a lieu à Wangen an der Aare (4). La conduite et la logistique travaillent depuis le lieu de leur entrée en service (Eywald).

7. PROGRAMME DE TRAVAIL

Heure	Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi				Vendredi				Heure	Remarques
	Sct 1 pi	Sct 2 pi	Sct 3 pi	Sct log	Sct 1 pi	Sct 2 pi	Sct 3 pi	Sct log	Sct 1 pi	Sct 2 pi	Sct 3 pi	Sct log	Sct 1 pi	Sct 2 pi	Sct 3 pi	Sct log	Sct 1 pi	Sct 2 pi	Sct 3 pi	Sct log		
0700																					0700	**Legende:** 1 = Lieu des entreprises municipales 2 = la gravièr 3 = Construction PCi Bühl 4 = Wangen a.A. Dp = Deplacement Ret = Rétablir
0800					Ouverture du cours /appel																0800	
0900	Ouverture du cours /appel				Formation immédiate				Formation détaillée 3	Formation détaillée 1	Formation détaillée 2		Information C sct log				Préparation du deplacement			Dp	0900	
1000	CPC Cdt, Suppléant C sct pi, C gr pi C sct log, C e cuisine, aides de cuisine Visit du cdt bat				Formation détaillée 1	Formation détaillée 2	Formation détaillée 3	Préparation	Exercices de groupe			Préparation	travaux au ruisseau du village			Formation technique et préparations	Deplacement			Préparation	1000	
1100																	Exercice "Intervention AQUA"				1100	
1200									Dîner avec le Conseil communautaire												1200	
1300																				Ret	1300	
1400					Formation détaillée 2	Formation détaillée 3	Formation détaillée 1	Rétablir	Formation technique	Formation technique	Formation technique	Formation "corée"	Exercices de groupe	Exercices de groupe	Exercices de groupe	Préparer un point de ravitaillement	Deplacement				1400	
1500																	Rétablir				1500	
1600					conférance cdt												Cloture du cours				1600	
1700									Rapport avec les cadres				Rétablir Rapport avec les cadres								1700	

8. PROGRAMME DE TRAVAIL DU CHEF DE SECTION

Objectifs sct pi 1		Date :	27.-30.04.20XX
1	- Les MPCi connaissent le schéma des feux de signalisation, les différentes positions de sécurité et les pansements d'urgence décrits dans le règlement de l'aide d'urgence et savent les appliquer en fonction de la situation.		
2	- Les MPCi de la sct pi savent utiliser le TPH 900, maîtrisent le changement de canal et connaissent les règles de communication.		
3	- Les groupes savent mettre en marche toutes les pompes faisant partie du matériel de la section (y c. motopompe) et les utiliser en temps utile et en fonction de la situation dans le respect des prescriptions de sécurité et conformément au mandat des prestations.		
4	- Les groupes sont capables de mettre en place des mesures de fortune de protection contre les inondations au moyen de sacs de sable, de planches de bois et de plastique en l'espace de 3 à 5 heures selon la qualité prévue dans le mandat de prestations et de les maintenir en état pendant plusieurs heures.		
5	- Les groupes sont capables d'installer un bassin de rétention de 120 m^3 en l'espace de 3 heures et de l'utiliser pour des missions de pompage.		

Poste / thème / lieu	**Objectif didactique / mission**	**Matériel / moyens auxiliaires**
0 / Doctrine d'intervention de la sct pi 1 / salle de théorie 1	La sct pi 1 est informée sur la doctrine d'intervention du bataillon et est capable d'expliquer quels sont les domaines d'intervention de la sct pi 1.	Présentation
1 / Aide au camarade / esplanade po att	Objectif 1	Triangles / couvertures en laine / civières
2 / Polycom / site de l'atelier	Objectif 2	7 TPH 700
3 / Pompage / po att Bühl	Objectif 3	Matériel de la section eau, Riverside et motopompe
4 / Bassin de rétention / gravière	Objectif 5	Planches de bois, sacs de sable, plastique, sangles
5 / Barrages de fortune / gravière	Objectif 4	Planches de bois, sacs de sable, plastique
6 Formation spécialisée / Endiguer les cours d'eau	1, 3, 4 et 5	Planches de bois, sacs de sable, plastique, Riverside
7 / Formation spécialisée Pompage / atelier	Objectifs 3 et 5 (application)	Matériel de la section eau, Riverside,
8 / Formation spécialisée Lutte contre les inondations / gravière	Objectif 4 (application)	Planches de bois, sacs de sable, plastique

Horaire

	de	à	Resp.	Quoi/Où/Avec quoi
Mardi	0800	0930	C sct rempl	Formation immédiate selon plan des postes / dépl
	0940	1200	C gr	Formation détaillée selon plan des postes / dépl
	1310	1500	C gr	Formation détaillée selon plan des postes / dépl
	1510	1530	Prép mat	Rétablissement au po att
	1530	1630	Cdt	Info bataillon dans la salle de théorie 1 de la salle polyvalente
Mercredi	0810	1030	C gr	Dépl / formation détaillée selon plan des postes / dépl
	1040	1200	C sct	Exercice de groupe avec le matériel de section dans la gravière / dépl
	1330	1630	C gr	Formation spécialisée sur les engins des différents types d'intervention
Jeudi	0800	0900	C log	Marche à suivre en cas de commande auprès de la logistique / salle de théorie 1 de la salle polyvalente et déplacement
	0930	1200	C sct	Travaux sur le ruisseau (barrage, déviation, abaissement du fond et nettoyage des bords) / dépl
	1300	1600	C gr	Exercice de groupe (évaluation et contrôle de la formation) / dépl
	1600	1630	Prép mat	Rétablissement au po att
Vendredi	0800	0900	C gr	Établissement de la disponibilité opérationnelle pour les interventions en cas de crue / po att
	0900	1000	C gr	Déplacement à Wangen an der Aare
	1000	1500	Cdt	Exercice de section « AQUA »
	1500	1600	Cdt / C gr	Rétablissement avec prép mat et discussion de l'exercice

Travail par postes

von	bis		Po 0	Po 1	Po 2	Po 3	Po 4	Po 5	Po 6	Po 7	Po 8
0800	0930			rotations 1 – 3							
0930	1200	Gr				1	2	3			
1300	1530	Gr				2	3	1			
1530	1630										
0800	1030	Gr				3	1	2			
1330	1410	Gr							1	2	3
1410	1450	Gr							2	3	1
1450	1530	Gr							3	1	2

Check-list pour les contrôles

Contrôle Groupe	1	2	3
a) Ponctualité			
b) Méthode C gr - PI (transmission du contenu) - Entraînement - Test			
d) Intensité de la formation			
e) Conduite du groupe			
g) Remise , contrôle et restitution du matériel			

Programme de travail personnel

de	à	**Activités** C = contrôles selon check-list E = examens A = activité du formateur R = rapport du C sct D = divers	
0800	0930	A	Participation formation immédiate
0930	1530	E / C	Méth. et contrôles techniques C gr
0800	1130	C / E	Méth. et contrôles techniques C gr
1030	1200	E	Organisation d'exercices de groupe combinés
1330	1630	D	Évaluation du C gr et d'aspirants cadres
1630	1700	R	Rapport cdmt
0800	1200	D	Conduite de l'intervention en faveur de la commune
1315	1600	C	Contrôles de la formation
1600	1630	D	Discussion avec C gr
0800	1000	D	Préparation et déplacement
1000	1600	D	Conduite de l'intervention exercice « AQUA »

9. PRÉPARATION D'UNE FORMATION C GR

Type de form.	Formation dans le cadre du CR		Date :	27.04.20XX
Participants	8		Heure :	0800 - 0930
Lieu de travail	po att		Respon-sable:	C gr Meier

Thème	Aide à un camarade
Doc. de base	Règlement Aide d'urgence -08-1

Niveau de formation		
Apprendre ☐	Consolider ☒	Appliquer ☐

Objectifs :
Les MPCi peuvent : - appliquer correctement et expliquer sans consulter de documents la chaîne de sauvetage et le schéma du feu de signalement ; - évaluer l'état d'un blessé et le mettre dans une position correcte conformément au règlement d'aide d'urgence ; - évaluer une blessure et faire des pansements d'urgence au moyen d'un triangle ; - mettre un blessé en lieu sûr en fonction de la situation conformément au règle-ment d'aide d'urgence et le transporter correctement.t

Moyens	
Équipement person-nel	Affiche pour le poste Affiche avec les positions de sécurité et le schéma du feu de signalisation
Véhicule	Aucun
Matériel	2 civières, 30 triangles, 6 couvertures en laine, sac à dos sanitaire, 15 bandes élastiques
Documents	30 règl. Aide d'urgence à distribuer Papiers de mission Test pour l'évaluation des connaissances

Remarques controlling
(Contrôle de la formation, réponse concernant la réalisation des objectifs, évaluation des MPCi) À la fin de la formation, procéder à des tests individuels et reporter la date et l'heure dans la liste de contrôle de l'apprentissage.

Heure	Phase PITT	Déroulement des activités
0800 - 0805	P	Introduction avec un jeu de rôle (le C gr fait une chute devant la troupe et saigne). Que faut-il faire?
0805 – 0820	I	Communiquer les objectifs et questionner les participants. • Schéma des feux de signalisation et alarme • Sauvetage et transport • Entreposage • Pansements simples au moyen du triangle
0820 - 0850	T	Par groupes de deux selon la feuille de travail.
0850 0900	T	Test individuel au moyen d'un questionnaire

10. CHECK-LIST À L'INTENTION DIRECTEUR DE COURS

Activités	cdt PCi (directeur de cours)		
	Réglé par le cdt	**Délégué pour préparation**	**Délégué pour règlement**
1. Administration / Organisation			
❑ Enregistrement de l'entrée en service (collecte des livrets de service [LS])			C log
❑ Questionnaire sanitaire d'entrée d'après les prescriptions de sécurité			C log ou four
❑ Transmission au médecin et accompagnement			C log ou sgtm
❑ Présentation des cadres	X		
❑ Exposé d'introduction (attentes, objectifs, déroulement, marche du service, prescriptions de sécurité, devoir de diligence, signe distinctif)	X		
❑ Prise de congé des personnes dispensées pour raisons médicales (aperçu, informations sur les devoirs en dehors du service)	X		
❑ Points à régler concernant les repas (régimes)			C cuis
❑ Traitement et liquidation de certains cas (notamment non-entrées en service, plaintes, mesures disciplinaires, maladie, accident, décès)	X		
❑ Questions d'assurances		C log	
❑ Demandes de congé	X		
❑ Accompagnement des intervenants	X	évent. rempl	
❑ Exposé de licenciement (avis sur ce qui a été fait, observé, informations sur les obligations en dehors du service, recueil de réclamations, explications sur l'APG, etc.)	X		
❑ Questionnaire sanitaire de sortie d'après les prescriptions de sécurité			C log ou four
❑ Remise de la solde et des cartes APG			office PCi
❑ Visa des livrets de service et des décomptes	X		
❑ Évaluation du cours (y c. rédaction ou révision du communiqué de presse)	X	rempl, C sct	

Activités	cdt PCi (directeur de cours)		
	Réglé par le cdt	**Délégué pour préparation**	**Délégué pour règlement**
2. Conduite			
❑ Rapport de cadres	X		
❑ Garantir la joignabilité personnelle	X		
❑ Contrôles (mag mat, cuisine, postes de travail, formation, organisation de l'entrée en service)	X		rempl
❑ Contrôle et application des prescriptions de sécurité	X	C sct	rempl
❑ Contrôle de la méthodologie appliquée à la formation	X		rempl
❑ Détails à régler avec les partenaires	X		
❑ Évaluation des aspirants aux fonctions de cadres	X	C sct	rempl
❑ Entretiens avec les futurs cadres	X		
❑ Accompagnement des invités (accueil, information, encadrement, congé)	X	rempl	
❑ Contrôle des objectifs et compilation des enseignement	X	rempl, C sct	
❑ Contrôle des travaux de remise en état	X		rempl, sgtm
❑ Discussion finale avec les cadres	X		
❑ AAR et élaboration d'un rapport	X	rempl, C sct	
❑ Liste de points en suspens avec les mesures à prendre	X		

11. CONTRÔLE DE LA FORMATION

Contrôle dans la domaine appui

Grad	Name Vorname	Premier secours P	Premier secours R	Prescriptions de sécurité P	Prescriptions de sécurité R	Tronçonnage P	Tronçonnage R	Pompes à eau P	Pompes à eau R	Connaissance nœuds P	Connaissance nœuds R	Abattage P	Abattage R	Défense contre l'eau P	Défense contre l'eau R	Sauvetage P	Sauvetage R	Constructions en bois P	Constructions en bois R					Qual Note
sdt	B.Meier	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x	x					x	x					4
sdt	A.Muster	x	x	x	x			x	x	x	x	x	x	x				x	x					3
sdt	C.Bleuer	x	x	x		x	x			x	x			x	x	x	x							4
sdt	E.Gabathuler			x	x	x	x	x		x	x	x		x	x	x	x	x	x					2
sdt	D.Müller	x	x	x	x	x	x	x		x	x			x				x	x					3
sdt	H.Köhler	x		x	x	x	x	x	x	x	x	x		x				x	x					4
	TOTAL	5	4	6	5	5	4	5	3	6	6	4	2	5	2	2	2	5	5	0	0	0	0	6
	Total en pourcentage	83	80	100	83	83	80	83.33	60	100	100	66.67	50	83.33	40	33.33	100	83	100	0	####	0	####	100
6	**Effectifs**	5	4	6	5	5	4	5	3	6	6	4	2	5	2	2	2	5	5	0	0	0	0	6
		P = passe																						

Section 1 d'appui (aperçu)

Premier secours P	Premier secours R	Prescriptions de séc	Prescriptions de séc	Tronçonnage P	Tronçonnage R	Pompes à eau P	Pompes à eau R	Connaissance nœuc	Connaissance nœuc	Abattage P	Abattage R	Défense contre l'eau	Défense contre l'eau	Sauvetage P	Sauvetage R	Constructions en bo	Constructions en bo	0	0	0	0
75	67	100	88	75	83	75	67	100	100	75	67	88	29	25	100	88	100	0	###	0	###

12. GRILLE POUR LA CONDUITE À L'ÉCHELON DU COMMANDEMENT

Constater

Représentation et découverte du problème

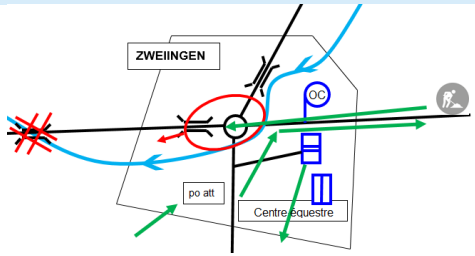

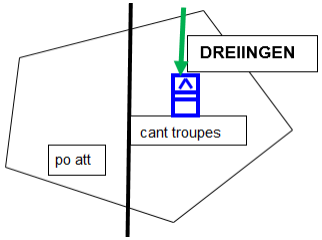

Examen du problème

Problème partiel / mission partielle	Description de la mission	Lignes directrices	Produits	Priorités	Responsables	Mesures d'urgence
Front	- Endiguer le ruisseau avec des sacs de sable entre les ponts, à Zweiingen - Appui SP dans les travaux de pompage et de déblaiement - Appui front avec AiC	- En 2 h, de manière autonome, transport des sacs de sable à partir de la gravière avec véhicule communal - en 4 h avec 30 MPCi - 10 MPCi en 1 h	Mission	1	C intv PCi	Informations préalables gravière Convoquer 2 sct pi Convoquer 2 gr AiC
Assist	- Prise en charge poste collecteur - Exploitation poste d'assistance - Prise en charge personnes évacuées	En 1 h par SP 50 évacués en 3 h pour 3 jours	Mission	2	C gr assist	Convoquer sct assist
Log	- Ravitaillement forces d'intervention - Ravitaillement des personnes évacuées - Ravitaillement MPCi - Assurer transports	1 h centre équestre (200 pers) 4 h héb troupe (50 plus) 6 h centre équestre	Mission Centrale de transport	1	C sct log	Convoquer log Réservation préalable de véhicules de location Convoquer la cp entière

Planification

Quoi \ Quand				1 h				2 h				3 h			4 h
Appuyer l'AiC															
Décision															
Attribution des missions															
			d												
Remplir les sacs de sable							d								
Endiguer le ruisseau															
Appuyer les SP			d												
Ravit. les forces d'intv			d												
Prendre en charge le po coll															
Exploiter le poste d'asssist			d												
Appuyer l'AiC															

Évaluation / ´évaluation de la situation

Facteurs	Énoncés (Qu'est-ce que je sais au sujet de ces facteurs? Qu'est-ce que j'ignore ?)	Déductions (Que se passe-t-il si je ne fais rien ?)	Conséquences C'est pourquoi j'interviens en… (solutions)
Évolution de la situation	Les précipitations continuent de gagner en intensité	De nouvelles inondations et missions	Constituer de réserves suffisamment tôt
Délais	Ravitaillement en urgence des forces d'intervention	La log ne peut fournir de ravitaillement chaud dans ce délai La relève ne peut être assurée à long terme	Chercher des possibilités alternatives pour le ravitaillement (traiteurs)
Moyens et possibilités	Les unités de pionniers ont besoin d'un important contingent Peu de véhicules propres	Véhicules en nombre insuffisant	Demander de l'appui Obtenir des véhicules supplémentaires auprès des partenaires contractuels
Environnement	Acès à Einsingen interdit	Les MPCi d'Einsingen ne pourront pas entrer en service ou alors en retard L'hébergement à Einsingen ne peut pas être utilisé	Engager les membres PCi d'un autre domaine Concentrer la planification sur Dreiingen
Bases légales			

Base légale, Délais, Environnement, Moyens /possibilités, Évolution de la situation

Décider / prise de décision

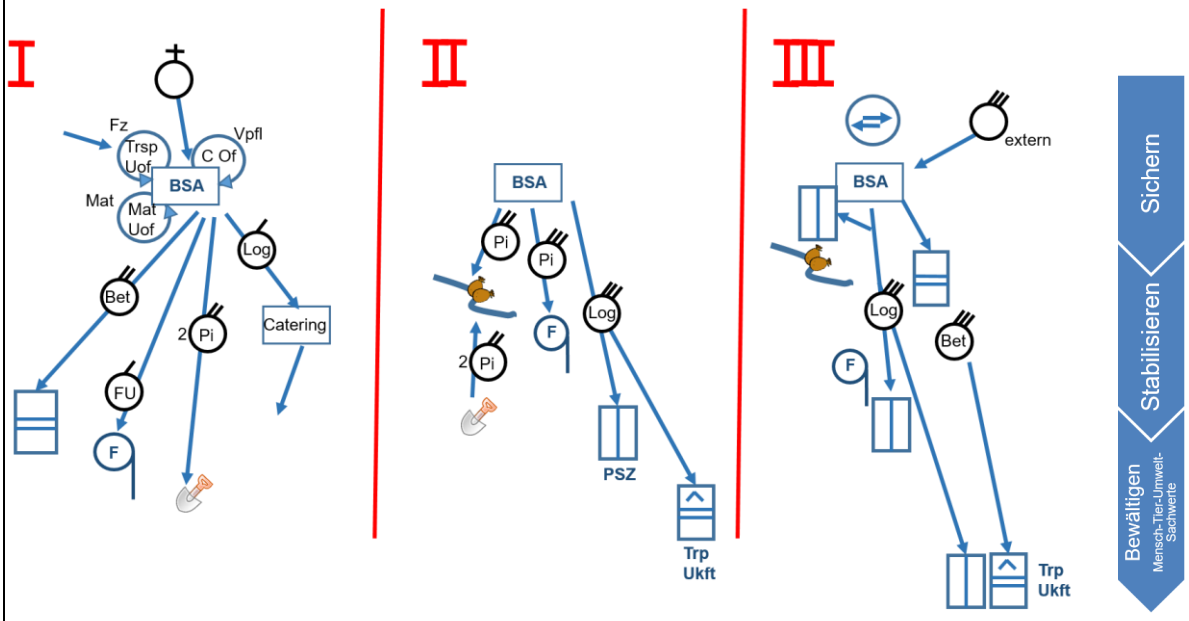

Agir / attribuer les missions	Particularités
C sct appui 1	Unimog de la commune à disposition Appui à la gravière pour les transports Matériel supplémentaire (plastique, planches) auprès de l'atelier de la commune Liaison via G 421 Notifications sur la situation toutes les 2 h Commander les transports via le sof trsp (gestionnaire) Troupe ravitaillée au po att SP ravitaillés au centre équestre Ravitaillement des évacués à l'hébergement de la troupe Mon emplacement po att 2 bus et 2 pick-up supplémentaires ont été loués (arrivée ½ h)
Rejoindre immédiatement la gravière avec 2 gr pi, remplir les sacs de sable. Dès 2 h, endiguer le ruisseau entre les deux ponts avec des gr supplémentaires selon C intv.	
C sct appui 2	
Après 4 h appuyer les SP avec sa sct dans les travaux de pompage et de lutte contre les inondations au centre du village.	
C sct assist	
Prendre immédiatement en charge le poste collecteur avec 1 gr assist. Mettre en service le poste d'assist. Dès que possible, acheminer les 50 évacués vers leur hébergement.	
C sct log	
Immédiatement traiteur pour SP. Mettre en service le poste de rav centre éq, rav 200 SP. Assurer le rav hébergement troupe et po att (50 / 120). Coordonner les transports avec la centrale de véhicules..	

13. CONCEPT DE SÉCURITÉ À L'ÉCHELON DE LA COMPAGNIE

Évaluation					Maîtrise		
N°	Risque (cause/ conséquences)	Conséquence	Probabilité	Risque	Mesure	Responsable	Risque résiduel
1	Refroidissements dus aux vêtements mouillés	●	■	▲	Tenues de travail en réserve Changement lors des repas	C sct log	●
2	Accidents de la route avec des blessés	▲	▲	▲	Choix pertinent des conducteurs (professionnels)	C sct → gestion des risques	●▲
3	Accidents lors des travaux d'endiguement et du remplissage de sacs de sable	■	▲	■	Assurage strict et port en permanence des gilets de sauvetage	C sct → gestion des risques	●▲

Ampleur des dommages : faible (f), moyenne (m), élevée (é), catastrophique (c)

Probabilité : improbable (im), possible (po), probable (pr), très probable (tp)

Risque / risque résiduel élevé ■ moyen ▲ faible ● (probabilité x ampleur des dommages)

Critères de contrôle

Personnes	**Matériel**	**Méthode**	**Environnement**
☐ EPI ☐ Formation ☐ Sensibilisation ☐ Surveillance	☐ CMP ☐ Service de parc ☐ Contrôle visuel ☐contrôle de fonctionnement	☐ Alternative ☐Simplicité ☐ Sécurité ☐ Bien-fondé	☐ Eau / rivières et lacs ☐ Menaces ext. ☐ Terrain / chemins ☐ Météo

Organisation d'urgence

Responsables : ☐cdt ☐C dét ☐C sct ☐C gr ☐autres		
Noms : lt Huber / cpl Meier		
Matériel indispensable : sac à dos sanitaire, gilet de sauvetage		
Accès ambulance :	via Vieringen	☑144
Hélicoptère :	2 600 000 / 1' 200 000	☑1414
Hôpital / médecin	Vieringen 044 444 44 44	☐144

14. PROCÈS-VERBAL DE RECONNAISSANCE

Date de la reconnaissance	*xx.xx. XXXX 14h30*	
Formation et nbre de part.	sct pi 1 / 28 – 30 MPCi (dont 3 sof)	
NPA, localité, coordonnées	Zweiingen Dorfbach (2 600 000 / 1 200 000)	
Durée de l'intervention / de la formation	de : xx.xx.XXXX	à :

Institution / interlocuteur	Téléphone (n° de piquet !)	E-mail
C intv plt SP Brändli	+41 079 1111111	
C gravière	+41 31 222 22 22	
C services techniques	+41 31 333 33 33	

Sommaire

1. Missions confiées 1
2. Croquis (sur place) 2
3. Menaces (personnes, matériel, méthode, environnement) 2
4. Évaluation des risques 3
5. Description du travail / de la mission 4
6. Logistique sur le lieu de travail 4
7. Check-list 5
8. Notes 6

1 Missions confiées

Rejoindre immédiatement la gravière avec 2 gr pi pour remplir les sacs de sable. Après 2 h, endiguer le ruisseau avec des gr supplémentaires selon directives C intv.

Transporter les sacs de sables de la gravière au ruisseau.

En 2 h, endiguer le ruisseau de manière autonome selon les instructions du C intv SP.

Points particuliers : Unimog à disposition, appui du personnel de la gravière, matériel supplémentaire auprès de l'atelier communal.

2 Esquisse (sur place)

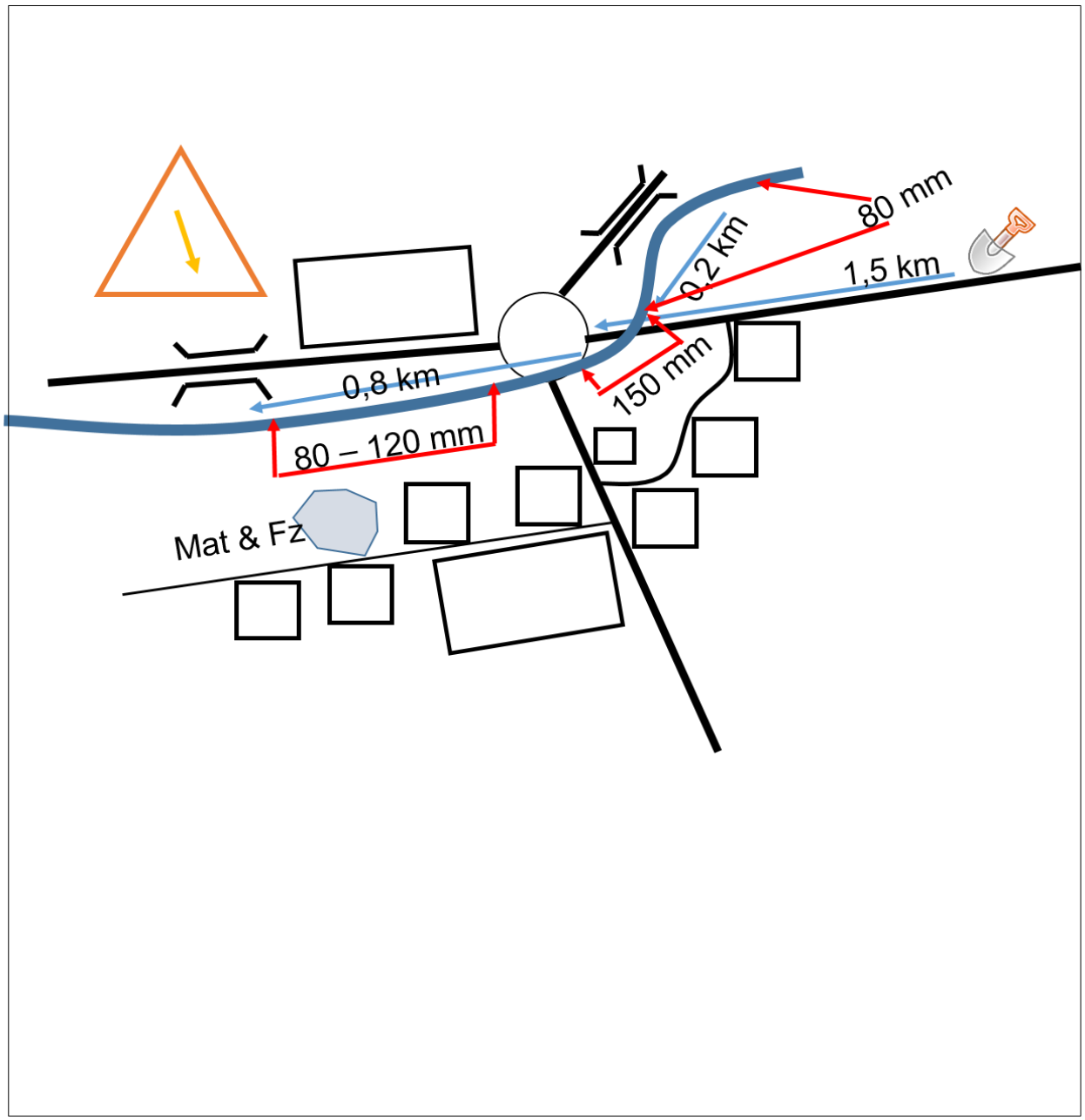

3 Menaces (personnes, matériel, méthode, environnement)

Crue du Dorfbach
Conditions de circulation difficiles
Rives relativement instables
Pelle mécanique à la gravière / installation de remplissage pour les sacs de sable

4 Évaluation des risques

Risques Que peut-il se produire compte tenu de la mission / des menaces liées à la places sinistrée ?	**Risque** ■ ▲ ●	**Mesures** (STOP)	**Qui**	**Risque résiduel** ■ ▲ ●
Blessures causées par la pelle de la pelleteuse mécanique	▲	Surveiller les travaux / gilets de sécurité	C gr	●
Basculement de l'installation de remplissage des sacs de sable	▲	Assurer l'installation	C gr	●
Dommages matériels et blessures lors des déplacements en véhicule	■	Sélectionner les conducteurs / cours de sécurité	lt	▲
MPCi blessés emportés par les flots suite à une glissade	▲	Gilets de sauvetage / assurage au moyen de cordes	C gr	●

Évaluation : élevé ■ moyen ▲ faible ●

Probabilité x ampleur des dommages = risque

4.1 Organisation d'urgence

	Lieu / Coordonnées (sauvetage aérien et sauvetage au sol au point de rencontre)	Numéros de contact
Hôpital/médecin:		
Ambulance:		144
Hélicoptère:		1414
Matériel supplémentaire / mesures supplémentaires:		

5 Description du travail / de la missions

À faire	Besoins en personnel	Responsables	Besoins : spécialistes, matériel, machines, moyens auxiliaires et engins (quantités)
Remplir les sacs de sable à la gravière	8	C gr 1	Installation de remplissage de sacs de sable, chargeuse à pelle, 2500 sacs de sable, 1 camion de la gravière pour les transports
Récupérer les sacs de sable, les planches et les rouleaux de plastique à l'atelier	6	C gr 2	2 Unimog de la commune 1000 sacs de sable sur de petites palettes de 50 sacs chacune
Endiguer le coude du ruisseau à Oberdorf sur 50 mètres		C gr 3	750 sacs de sable, 35 planches de bois / 3 rouleaux de plastique
Endiguer le ruisseau à Unterdorf sur 200 mètres		C gr 4	8 rouleaux de plastique, 120 planches de bois équarri, 3000 sacs de sable

6 Logistique sur le lieu de travail

Transports / dépôts de matériel / carburant / ravitaillement / service sanitaire / liaisons, etc.

Les deux Unimog sont fournis avec conducteurs.

En plus, 3 véhicules de transport de personnes (9 places) et 3 pick-up Nissan (4 places) sont également à disposition. Le carburant pour les pompes est emporté depuis le po att.

Le dépôt de matériel est installé à la rue Parallèle et géré et surveillé par le prép mat. Pour les opérations près de la rivière, obligation de travailler avec un système de retenue ou de porter un gilet de sauvetage.

Ravitaillement par groupes à partir de 18 h 00 au po att

Annoncer immédiatement le début des travaux, notification sur la situation toutes les heures via G 421

Mon emplacement carrefour Zweiingen

7 Check-list

Domaine	Quoi
Places de formation, terrain pour les exercices (à l'air libre)	❑ Places disponibles ❑ Le lieu permet-il de transmettre le contenu visé, d'organiser les exercices ? ❑ Contacter les autorités, les services, les propriétaires d'immeubles, de forêts, de terrain, etc. ❑ Conditions fixées par les propriétaires ou prescriptions en matière de protection de l'environnement ❑ Frais consécutifs (loyer, dédommagement) ❑ Places de travail couvertes en cas de mauvais temps ❑ Infrastructure sur place pouvant servir pour les exercices (décombres, plans d'eau, ruines, etc.) ❑ Locaux pour déposer le matériel, places de parc, etc. ❑ Moyens didactiques supplémentaires (utilisables, nécessaires)
Voie d'accès, axe de communication	❑ Praticable (saison) ❑ Transports publics, horaires, prix, réductions/rabais ❑ Sécurité, trafic de transit ❑ Limitation du poids, restrictions ❑ Autorisations nécessaires ? ❑ Places de parc pour les véhicules (véhicules d'intervention) ❑ Signalisation nécessaire ?
Finances	❑ Les coûts ont-ils été définis ? ❑ La liste des appareils et des locaux engendrant des frais est-elle complète ? ❑ Comment les coûts sont-ils répartis ?
Hébergement (interventions en dehors de la commune/région)	❑ Lits, parures de lit, couvertures, armoires personnelles, cintres en quantités suffisantes ? ❑ Lavabos / toilettes / douches ❑ Commerces, fournisseurs ❑ Cuisines, vaisselle, ustensiles et linges de cuisine ❑ Chambres froides ou lieux de stockage appropriés pour la nourriture ❑ Taille des réfectoires ❑ Mobilier (quantité de tables/chaises) ❑ Bureaux pour l'administration, matériel de bureau, photocopieuses ❑ Raccordements pour téléphone et fax ❑ Locaux de séchage pour l'équipement personnel, lave-linge ❑ Locaux pour le matériel ❑ Évacuation des déchets ❑ Approvisionnement en carburant ❑ Endroits prévus pour l'entretien de l'équipement personnel ❑ Besoin en matière de véhicules pour transporter les personnes et le matériel ❑ Endroits prévus pour le nettoyage et l'entretien des véhicules ❑ Stock de carburant